Mai 2023 N°165 Mairie de RUFFEY-LES-BEAUNE

Le Rufféen

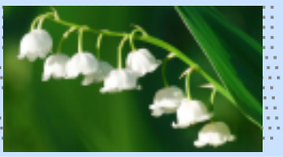

CONSEIL MUNICIPAL du 9 mai 2023 2-3
VIE COMMUNALE 4
FOYER RURAL et BIBLIOTHEQUE 5
PÔLE SCOLAIRE 6

Editorial

Quand ces lignes seront lues, le mois de mai touchera à sa fin. Cette période est, pour certains, la plus belle de l'année, bien que, jusque là, (et heureusement du moins), elle soit fort arrosée.

Pourquoi la plus belle ? C'est en ce moment que les fleurs dans les jardins sont les plus nombreuses : muguet, iris, pivoines, géraniums, anémones, campanules, centaurée, dipladénias…
Je vais arrêter là cette liste qui prendrait toute la page.
Si vous avez remarqué, dans cette liste, j'ai cité des plantes poussant en pleine terre, à part les géraniums.

Ces magnifiques fleurs poussent dans nos contrées dans des pots avec des soucoupes pour recueillir l'eau en trop et pour en puiser quand cela est nécessaire. Or ce type de récipient avec de l'eau stagnante est le lieu de prolifération d'un animal exotique mais qui est apparu en Côte d'Or en 2018 : *Aedes albopictus*, le moustique tigre.

Il est arrivé en France métropolitaine en 2004 et depuis ne cesse de la coloniser. Nos voisins franc-comtois l'ont vu s'implanter en 2020.
Pour mémoire ce moustique est un vecteur potentiel de plusieurs maladies telles que le chikungunya, la dengue ou encore le Zika (maladies dites normalement tropicales).

Dans ce numéro du Rufféen vous trouverez une communication de l'Agence Régionale de Santé (ARS) écrit conjointement avec l'EIRAD (établissement public de lutte contre la prolifération des espèces de moustiques nuisantes pour l'homme).

En complément des préconisations indiquées par ces organismes, ils vont effectuer une surveillance de la prolifération de cet insecte sur plusieurs communes du département dont la nôtre de juin à novembre. Cela consistera en la pose de pièges pondoirs qui seront relevés mensuellement. A cet instant nous ne savons pas encore où se situeront ces pièges, néanmoins, il serait bien de ne pas les toucher afin d'avoir un retour statistique efficient.
Il est à noter que tout citoyen peut signaler la présence de ce moustique via le site www.signalement-moustiques.fr.

Nous effectuerons un retour à l'automne sur les résultats de cette surveillance.

Cyril VACHON

Toujours dans le but de réaliser des économies d'énergie, l'éclairage public nocturne sera supprimé pendant la période estivale, **du 1er juin au 31 août**.
Seul l'éclairage des nuits précédant les jours fériés (14 juillet et 15 août) sera maintenu.
Vous pourrez ainsi en profiter pour mieux observer le ciel lors de la nuit des étoiles début août.

CONSEIL MUNICIPAL

Conseil municipal du 9 mai 2023

Absents : M. Gérard GREFFE, Mme Martine LALEURE, M. Sébastien FOL,

Secrétaire de séance : M. Arnaud TARTARIN

Le 1er adjoint ouvre la séance en donnant des nouvelles de l'état de santé du maire, et précise qu'il n'a toujours pas de réponse de la sous-préfecture et de la préfecture quant aux conséquences de l'absence prolongée du maire sur la gestion communale.

ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Adopté à l'unanimité.

2. COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune concernant :

- la vente par M. Daniel RADREAU d'une parcelle sise lieu-dit "le Village", cadastrée D 760, au profit de M. Louis RADREAU ;
- la vente par M. Gérard THEVENOT d'une propriété sise 19 rue des Viaux, cadastrée D 536, au profit de M. Vincent VALLET et Mme Clémence BUCHETON.

Décision d'ester en justice dans l'affaire opposant Mme Chantal MALDANT et la commune de Ruffey-lès-Beaune, auprès du tribunal administratif de Dijon, et de confier à Maître David GOURINAT la charge de notre défense.

3. CONTRAT D'ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL

La commune était adhérente jusqu'au 31 décembre 2022 au contrat d'assurance groupe sur les risques statutaires lui permettant d'être remboursée en totalité ou en partie du salaire et des charges patronales en cas d'arrêt de travail, invalidité, incapacité de travail en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Le conseil municipal décide d'accepter la proposition suivante :

Assureur : CNP assurances

Durée du contrat : 4 ans

Agents permanents immatriculés à la C.N.R.A.C.L. :

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt maladie ordinaire avec un taux de 6,65%

Agents affiliés IRCANTEC :

Tous les risques avec une franchise de 15 jours par arrêt maladie ordinaire à un taux de 1,98%

4. AVENANT CCAP LOTISSEMENT "LE CLOS DE LA LAUVE"

Lors du dernier paiement des factures du lotissement, la Trésoreire a refusé ce dernier au motif que dans le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) des travaux d'aménagement, la formule de révision des prix correspond davantage à une formule d'actualisation que de révision.

Le conseil municipal valide la modification de la clause du CCAP (révision et non actualisation) et notamment son article clarifiant la méthode de calcul de la révision du marché.

5. NOMINATION D'UN RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE

La loi dite "3DS" prévoit que chaque élu local devra être en mesure, à compter du 1er juin 2023, de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local. Le référent accompagne les élus afin de les prémunir contre les risques juridiques, et en particulier les risques de poursuites pénales liés, par exemple, aux situations de conflits d'intérêts dans lesquelles ils peuvent se retrouver dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

Le conseil muncipal décide de confier cette mission au Centre de Gestion de la Côte d'Or (CDG21).

6. INFORMATIONS QUESTIONS DIVERSES - COMMUNICATIONS

Le premier adjoint donne ensuite les informations suivantes :

- Sur un courrier reçu de l'Agence Régionale de Santé (ARS) aux termes duquel la commune fait partie des communes de la Région Bourgogne Franche-Comté sur lesquelles une **surveillance du moustique-tigre** sera effectuée. Cette surveillance sera assurée par l'Entente Interdépartementale Rhône Alpes pour la Démoustication (EIRAD), opérateur retenu par l'ARS. Elle sera réalisée de juin à novembre et consistera en la pose de pièges-pondoirs qui seront relevés mensuellement.

- Sur un projet **d'installation d'une Maison France Services à Ladoix-Serrigny**, initié par madame la sous-préfète, bien que la législation prévoit une seule maison par canton. Après contact pris avec le maire de Ladoix-Serrigny, il semble que le bassin desservi ne serait pas le même, touchant plus particulièrement la Côte et l'Arrière Côte de Nuits-Saint-Georges. Néanmoins, ce projet inquiète particulièrement les animatrices craignant une baisse d'activité de celle de Ruffey-lès-Beaune. Un courrier sera rédigé en ce sens à la sous-préfète.

À compter de 2023, le fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) passe à 20 000.00€ portant ainsi le montant total de subvention pour le fonctionnement de la structure de Ruffey à 35 000.00€ annuels.

- Le gouvernement a annoncé l'extension du **programme national "Ponts"** à 4 000 nouvelles communes. Ruffey-Lès-Beaune est éligible à ce second programme. Le recensement et l'évaluation de ces ouvrages communaux seront réalisés entre l'automne 2023 et 2025 par des professionnels de bureaux d'études privés sous le pilotage du CEREMA.

CONSEIL MUNICIPAL

Un carnet de santé de ces ouvrages sera remis, comprenant un premier diagnostic de l'ouvrage, et précisera le calendrier de surveillance et d'entretien qui permettra de répondre à nos obligations au titre de la police de la circulation et de la gestion du patrimoine.

- Sur le football club et plus particulièrement sur l'enlèvement par un administré des **blocs anti-intrusion**. Le premier adjoint rappelle que le passage peut être libéré en cas de besoin pour les riverains mais qu'en aucun cas il ne doive l'être par les administrés eux-mêmes. Une convention de prestation va être mise en place avec l'entreprise CRETIN formalisant ainsi l'enlèvement et la remise en place.

Le **changement de la VMC** aux vestiaires est nécessaire. Un devis de l'entreprise KOCH pour un montant de 1 517,12€ TTC est validé.

En vue du nettoyage des abords du foot , M. Arnaud TARTARIN a sollicité un devis de l'entreprise AF DEBROUSSAILLAGE de Merceuil afin de **rogner et broyer les souches restantes** suite au passage de l'entreprise qui a coupé les arbres. Ce devis s'élève à 1 080.00€ TTC ; le conseil municipal, à l'unanimité, valide ce devis souhaitant un résultat propre et net. M. Le deuxième adjoint pense qu'il faudrait repenser l'aménagement total du football avec une étude préalable.

Mme Magali GODARD répond qu'il y a plus urgent, en vue de servir l'intérêt général des administrés, par la réalisation de l'**entretien des chemins et voies piétonnes** repoussé d'année en année sur la totalité de la commune. Elle répète qu'à chaque conseil municipal elle insiste sur cette nécessité.

- La **commission animation-lien social** s'est réunie dernièrement en vue de la préparation de la cérémonie du 8 mai et la préparation d'une animation pour les jeunes en lien avec le CMJ en remplacement du Noël des enfants. Elle aura lieu le samedi 3 juin de 14h à 17h en extérieur avec des jeux en bois.

- La **première tonte** réalisée par l'entreprise PROMUT de Quétigny qui doit donner lieu à des ajustements. Le prochain passage aura lieu la semaine prochaine.

- **La Conférence Intercommunale du Logement** aura lieu le mercredi 10 mai à 15h. (titulaire Cyril VACHON – suppléant : Patrick SCHWIRTZ) destinée à définir la politique intercommunale d'attribution des logements au sein du parc locatif social du territoire.

Il laisse ensuite la parole aux conseillers municipaux :

Mme Nolwenn BEROUJON revient sur la **réunion de vendredi dernier du CMJ** en vue de la préparation de la cérémonie du 8 mai, de l'après-midi jeux du 3 juin et de la préparation du concours Christian MYON**.**

En ce qui concerne la **commission « FLEURISSEMENT »**, elle a fait valider les devis pour l'achat des plantes et fleurs à installer dans la cour de la mairie et dans les différentes vasques.

M. Alain CLEMENT qui souhaite attirer l'attention du conseil municipal

- Sur le **point lumineux** toujours défaillant au lotissement

- Sur le fait qu'un véhicule emprunte la voie piétonnière pour traverser le lotissement. Le conseil engage une discussion sur ce qu'il y a lieu de mettre en place pour éviter ce **passage interdit aux véhicules.**

- Sur le fait qu'il a été posé un trop grand nombre de **panneaux de signalisation dans le lotissement** "le Clos de la Lauve", qu'il juge inutiles, chers pour la commune et dénaturant le paysage. M. Le 2ème adjoint indique qu'ils répondent à la réglementation.

- Sur les **travaux de finition du lotissement**. "le Clos de la Lauve", M. Arnaud TARTARIN insiste sur une réalisation non satisfaisante et ne souhaite pas que le procès-verbal de réception soit donné même avec réserves tant que les reprises ne sont pas correctes. Une nouvelle réunion est sollicitée auprès du cabinet BERTHET LIOGIER CAULFUTY et aura lieu en présence du premier adjoint par empêchement du maire.

Plus personne ne sollicitant la parole, la séance est levée à 22h23.

Date du prochain conseil municipal : **6 juin 2023**

Des nouvelles de notre maire, Gérard GREFFE

Bonjour à tous,

Comme je l'avais annoncé dans un précédent Rufféen, Gérard a été réopéré ce 27 avril, pour la pose d'une dérivation interne.

Après quelques jours seulement en neurochirurgie, Gérard a pu réintégrer sa chambre et retrouver toute son équipe dévouée en rééducation. Les médecins, très satisfaits du résultat de cette dernière opération, nous ont proposé de passer à l'étape suivante. Gérard doit maintenant se reposer. Ce 15 mai, il a donc emménagé à l'EHPAD de Santenay "Aux sources du Terron".

Dans cet établissement, il aura toute la rééducation possible dans le calme et la sérénité, tout en étant dans un espace entièrement sécurisé pour son bien-être. Je suis enchantée et heureuse de ce choix. Gérard a déjà fait d'énormes progrès en une semaine.

Je vous demande à tous de garder l'espoir de sa guérison. Etre optimiste, c'est être ni naïf, ni irresponsable. C'est, au contraire, une belle forme d'amour, d'amitié et d'encouragement.

Les visites restent, pour l'instant, impossibles. Par la suite, elles ne se feront que par mon intermédiaire, vous le comprendrez aisément.

Merci de votre compréhension et de votre soutien. Nous vous souhaitons à tous une grande forme. Prenez soin de vous.

Agnès et Thomas GREFFE

VIE COMMUNALE

Cérémonie du 8 mai 1945

C'est sous une météo agréable que s'est déroulée la commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale, en présence d'un petit groupe de Rufféens.
Le Conseil Municipal des Jeunes a de nouveau participé, avec tout le sérieux et l'implication qu'on lui connaît, à cette cérémonie qui s'est clôturée par un vin d'honneur au Foyer.

Patrick SCHWIRTZ

Concert solidaire

Ce 12 mai a eu lieu un concert exceptionnel au Foyer, en solidarité avec les tremblements de terre en Turquie et en Syrie. A cette occasion, notre chorale "Choeur de Lauve" s'est associée à la chorale beaunoise "Méli Mélodies" pour proposer un programme varié de chansons françaises et du monde. Le concert a fait salle comble et le public est reparti enchanté de ces deux heures de bonheur.
Les fonds récoltés ce soir-là, d'un montant de 2 000 € environ, seront transmis par le Lion's Club de Beaune à la Fondation du Lion's Club International pour venir en aide aux sinistrés.

Forte de ce premier succès, et d'un enthousiasme évident de la cheffe de choeur, Nathalie Sanchez, la chorale **"Choeur de Lauve"**, qui compte désormais près de 40 membres, se produira à Ruffey à l'occasion de la **Fête de la Musique, le 23 juin prochain.**
Notez bien la date !!

A compter de début juin, le salon de coiffure ambulant, qui est présent chaque semaine à proximité de la mairie, tiendra sa permanence les mardis et non plus les mercredis.

Venez jouer avec le CMJ !

Samedi 3 juin, de 14h à 17h, le Conseil Municipal des Jeunes et la commission "animation et lien social" proposent, dans la cour de la mairie, une animation autour de jeux anciens en bois.
Soyez nombreux à venir participer, enfants, parents et grand-parents, à une séquence nostalgie qui vous fera découvrir des jeux **sans écran**, mais ô combien ludiques !
Un goûter sera offert à l'occasion de cette manifestation.

Recherche de maison

Je cherche à acquérir une maison. Le budget n'est pas ouf, mais je ne souhaite pas un château !
Une petite maison avec 2 chambres minimum, et un peu de terrain pour mon fils.
Les petits travaux ne me font pas peur. Pour des raisons professionnelles, j'ai un périmètre autour de Beaune, mais l'idéal serait Ruffey !
Si vous avez une maison à retaper, appelez-moi.

Alice Ragonneau - 07.84.55.81.26

Mairie de Ruffey-lès-Beaune
2, rue du Pont - 21200 RUFFEY-LES-BEAUNE
Tél. 03 80 26 61 96
@ : mairie.ruffeylesbeaune@wanadoo.fr
Site : http://www.mairie-ruffeylesbeaune.fr
1er adjoint : 06 38 10 30 41
2ème adjoint : 07 80 38 54 15
3ème adjoint : 06 22 31 14 33

Ouverture du secrétariat au public
Lundi 15h-19h
Mardi, mercredi, jeudi 15h-17h
Vendredi 11h-12h

Agence postale
Lundi fermée
Mardi, jeudi, vendredi, samedi 9h-13h
Mercredi 9h-13h/14h-18h

Maison France Services
(de préférence sur rendez-vous)
Lundi : 14h-19h Mardi : 9h-13h
Mercredi : 10h-13h / 14h-18h
Jeudi : 14h-19h Vendredi : 9h–12h

Tél. : 03 80 24 26 63
ruffey-les-beaune@franceservices.gouv.fr

Directeur de publication : Patrick SCHWIRTZ Rédaction : N. BEROUJON, M. GODARD, A. CRETIN, D. PARRAIN, C. VACHON, P. SCHWIRTZ
Edition et impression : Mairie de Ruffey-Lès-Beaune.

FOYER RURAL et BIBLIOTHÈQUE

DU BRUIT DANS LA BIBLIOTHEQUE

Nous allons accueillir le mardi 20 juin, à 19h00 dans la cour de la mairie, le groupe **DIRTY OIL & POPPY**, pour un concert rock-and-roll, dans le cadre du festival **« Chut !»**, organisé par la Médiathèque Côte d'Or, et le Conseil Départemental.

Vous êtes nostalgiques de l'odeur de la gomina et des robes à pois, rebelles dans l'âme, en manque de swing, Dirty Oil & Poppy sera là pour vous.

Leur musique fait résonner les mélodies des pionniers du rock and roll avec une touche de modernité.

Spectacle gratuit pour tous, repli salle du foyer rural en cas de mauvais temps.

EXPOSITION « MUSIQUE ET CINEMA »
du 7 au 27 juin à la bibliothèque

Venez découvrir la fabuleuse histoire de la musique au cinéma. Depuis sa création à la fin du XIXème siècle, le cinéma est un véritable laboratoire d'expérimentations dans lequel la musique s'épanouit.

Entre les bandes originales créées par des compositeurs de talent, les multiples influences et les chefs-d'oeuvre intemporels, les deux arts entretiennent un lien privilégié qu'explore cette exposition.

Le Foyer Rural recherche des cuisinières à bois pour un futur projet.

Si vous en avez une au fond d'un grenier ou d'une grange, en état de marche et que vous êtes d'accord pour nous la prêter le temps d'un week-end, merci de contacter le président Gérard Tartarin ou d'envoyer un message sur le mail du foyer : foyerruffey@gmail.com

Nous comptons sur vous. Un grand merci d'avance.

Le conseil d'administration du Foyer Rural

PÔLE SCOLAIRE

Visites à l'EHPAD

Le 25 avril et le 12 mai, les CM2 ont rendu visite aux résidents de l'EHPAD. Un concours de möllky, une présentation des principaux monuments de Londres, un petit quizz sur la culture anglaise ont été au menu de ces échanges.

Tous étaient ravis de se retrouver autour d'un goûter.

Permis Internet

Dans le cadre du programme de géographie et d'éducation civique, les élèves de CM2 ont été sensibilisés aux usages et aux dangers d'Internet. L'objectif était de permettre aux enfants de mieux appréhender et comprendre l'intérêt de respecter certaines règles de prudence sur Internet.

A l'issue des séances menées en classe, une gendarme de la brigade de Beaune est venue faire passer un test pour valider ou non le **"Permis Internet"**.

Tous les élèves de la classe ont obtenu leur permis avec succès !

Messieurs les élus de Ruffey-lès-Beaune et de Vignoles étaient présents lors de la remise du diplôme.

Un petit livret a été distribué aux enfants et aux parents pour sensibiliser les familles aux dangers d'Internet.

Test APER

Comme chaque année, la prévention routière est intervenue auprès des CM2 pour réaliser les tests nécessaires à l'obtention de l'attestation de première éducation à la route (APER).

Trois épreuves ont été proposées aux élèves : un test théorique en classe sur la connaissance des panneaux du Code de la Route et des règles de sécurité, un test de circulation sur circuit et un parcours d'agilité.

Journée athlétisme

Vendredi 5 mai, une journée athlétisme était organisée à l'école.

Le matin, les 20 élèves de CM2 ont géré les ateliers (courir, sauter, lancer) pour les 44 élèves de maternelle : prise en charge d'une équipe, gestion des activités, de la discipline et de la surveillance.

Exercice délicat pour nos futurs collégiens qui ont ainsi réalisé les difficultés du métier d'enseignant !

L'après-midi, nous avons accueilli les CM de l'école Bretonnière de Beaune pour des ateliers d'athlétisme. Le temps était pluvieux mais nous sommes passés à travers les gouttes.

Merci à tous ceux venus aider à encadrer les ateliers ou les équipes.

Un merci tout particulier a été adressé à **M. Jean-Marc Cluzeau** qui organisait pour la dernière fois cet événement à l'école. En effet, après plusieurs années au service des élèves, il goûtera aux joies d'une retraite amplement méritée.